



communiqué de presse

Albi, le jeudi 8 janvier 2025

Recensement 2026

Forte de ses 51290 habitants au 1^{er} janvier 2026, la Ville d'Albi organise pour l'Insee le recensement de population 2026.

Le 15 janvier 2026 débute une nouvelle phase du recensement de la population sur l'ensemble du territoire Français et ce jusqu'au **21 février 2026**.

Depuis janvier 2004, le comptage exhaustif organisé tous les 8 ou 9 ans est remplacé par des enquêtes de recensement partiel.

Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8% des logements répartis sur son territoire.

10 agents recenseurs sont nommés par la Ville d'Albi pour procéder au recensement.

Ces agents recenseurs seront munis d'une carte officielle d'agent recenseur avec photographie signée par le Maire d'Albi.

Cette année, le recensement de la population s'effectuera selon un protocole simplifié entre l'agent recenseur et les enquêtés.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par un courrier de la mairie déposé dans votre boîte aux lettres

You pourrez vous faire **recenser par internet à partir du 15 janvier 2026** sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr ou scanner le QR code figurant sur la notice internet.

Vos codes confidentiels de connexion vous seront remis par votre agent recenseur soit directement, soit dans votre boîte aux lettres.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois solliciter les questionnaires papier auprès de l'agent recenseur en charge de votre secteur. Ce dernier pourra aider les personnes qui le souhaitent et viendra ensuite récupérer ces questionnaires à un moment convenu avec elles.

Comme chaque année le recensement 2026 ne concerne pas la totalité de la population.

Il s'agit d'un sondage d'adresses choisies par l'INSEE.

Ce sont ainsi 1 186 adresses qui ont été choisies ce qui représente 2 541 logements recensés à Albi pour 2026.



communiqué de presse

Le recensement de la population c'est sûr: vos données sont protégées. Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit. **Ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.**

Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûrs que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données.

la liste des agents recenseurs pour 2026(photo en pièce jointe) :

Mme COMPAN Arlette
Mme LECOMTE Maïlys
Mme PAULHE Jacqueline
Mme PEILLON Marine
Mme VALLA Isabelle
Mme VANDEVELDE Francine
Mr LIRSAC-HALET Milo
Mr LOPEZ Florian
Mr MOLARD Pierre-Louis
Mr MORVAN Brieuc